

**47070 - Subventions aux associations
pour la protection de l'enfance**

**Proposition d'attribution de subventions à
l'association Tremplin J et à l'Association
D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat
(ADEPAPE) du Bas-Rhin - « Passerelle d'Azur »**

Rapport n° CP/2018/209

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur des associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, Tremplin J et Passerelle d'Azur.

- L'ASSOCIATION TREMPLIN J

L'association Tremplin J, implantée au lycée Le Corbusier d'Illkirch-Graffenstaden, permet de répondre aux besoins de jeunes de moins de 16 ans, déscolarisés, pour lesquels le système scolaire classique et la famille ne répondent pas suffisamment au besoin spécifique et éducatif nécessaire pour mobiliser leurs ressources autour d'un projet personnel d'insertion professionnelle. Elle prend en charge notamment des jeunes confiés ou accompagnés en milieu ouvert par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour leur permettre de « remettre le pied à l'étrier ».

L'action portée par « Tremplin J » propose une formation alternant un temps de remédiation scolaire (petits groupe de 4 jeunes) et un temps de découverte des métiers par le biais de stages en entreprises en tenant compte des besoins globaux du mineur et de la nécessaire intégration de codes de savoirs être en milieu professionnel. Cette action a été assimilée à un dispositif « relais » par l'Education Nationale.

Depuis sa création il y a 25 ans, l'association s'appuie sur la coordinatrice, seule salariée, et neuf enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.

Sur la période scolaire 2017/2018, « Tremplin J » a accueilli 20 jeunes, tous sortis de troisième et ayant cumulé de nombreuses absences durant leur parcours scolaire.

- La majorité vit dans des familles monoparentales (père seul et mère seule) et/ou fratries de 4 à 7 enfants dont la majorité traverse des difficultés multifactorielles jalonnées de décès, absence de figure paternelle et grande précarité ;
- 9 jeunes bénéficient d'une mesure de Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- 5 jeunes présentaient lors de l'orientation des formes d'agressivité au collège mais la plupart sont repérés pour leur apathie et absentéisme, 4 ont des problèmes de santé ;
- 11 jeunes ont passé le Certificat de Formation Générale (CFG) et 8 jeunes le Diplôme National du Brevet (DNB) dont 4 ont obtenu une mention.

11 jeunes viennent du territoire de Strasbourg, 6 du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et 3 de territoires ruraux.

Malgré l'effcience de ce dispositif, l'association, de petite taille, s'essouffle depuis 2 années et a assez soudainement décidé d'arrêter son activité, en raison notamment des difficultés à remplir ses sessions en temps réel et à trouver des lieux d'immersion.

L'association qui n'a pas de déficit à ce jour, ne souhaite pas prendre le risque de poursuivre l'action en 2019. Ainsi, lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 5 avril 2018 a été votée la dissolution de l'association Tremplin J.

Au vu des circonstances, il est proposé de décider d'attribuer une subvention équivalente à celle versée en 2017, proratisée en fonction des mois d'activité réelle de l'association (janvier à juillet 2018), soit 4 046€, afin de permettre à l'association d'honorer ses engagements salariaux et de clôturer ses comptes.

- L' « ASSOCIATION D'ENTRAIDE DES PUPILLES ET ANCIENS PUPILLES DE L'ETAT » (ADEPAPE) DU BAS-RHIN – « PASSERELLE D'AZUR »

L'association participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'objet de l'association, inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est d'apporter à ces personnes une aide morale et matérielle, de leur permettre de développer leur esprit de solidarité, d'établir entre eux un cercle de relations amicales et de prolonger ainsi l'action des services de l'ASE.

En 2017, au-delà de l'animation de réseau et de l'accompagnement proposé, l'association a notamment accueilli 985 personnes qui ont bénéficié d'une intervention sociale (notamment soutiens aux étudiants, secours financiers, colis alimentaires) pour un montant de 44 960€.

L'association compte 400 adhérents et 14 bénévoles dont l'engagement est essentiel pour son bon fonctionnement. L'association est amenée à faire évoluer son offre d'appui en tenant compte des besoins nouveaux et des dispositifs de droit commun.

Par délibération du 6 novembre 2017 (CP/2017/461), le Département a décidé d'attribuer à l'ADEPAPE une subvention d'un montant total de 78 213€ pour 2017. Il est proposé de décider de reconduire ce montant pour 2018, et d'autoriser le président à signer la convention de financement.

La commission enfance famille éducation réunie le 28 juin 2018 a émis un avis favorable.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15206	65-6574-51	78 213,00 €	78 213,00 €	78 213,00 €
27116	65-6574-51	188 782,00 €	188 782,00 €	4 046,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, pour l'année 2018, des subventions d'un montant global de 82 259€ aux associations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance et réparties comme suit :
- Tremplin J : 4 046€ ;
- l'ADEPAPE : 78 213€ ;

- *approuve les termes du projet de convention à conclure avec l'ADEPAPE pour le versement de la subvention 2018, dont le projet est joint à la présente délibération ;*
- *autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a diagonal stroke.

Frédéric BIERRY